

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

03/01/2025

Le 1<sup>er</sup> vice-président du tribunal

N° E24000130 /67

**Décision désignation commission ou commissaire du 3 janvier 2025 :**

Vu enregistrée le 21/11/2024, la lettre par la commune de Bertrange demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Bertrange :

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Alain Chantepie est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Raymond Franzke est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2 :** Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera notifiée à la commune de Bertrange, à Monsieur Alain Chantepie et à Raymond Franzke.

Fait à Strasbourg, le 3 janvier 2025

le 1<sup>er</sup> vice-président du tribunal



Michel RICHARD

Pour copie conforme  
Le greffier

Zora BARAN